



PREAVIS N°40/2025
de la Municipalité au Conseil communal
relatif à la remise en état du véhicule de voirie
de marque Lindner Unitrac 102 L

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le service voirie dispose actuellement pour l'ensemble de ses tâches, d'un véhicule de marque Lindner qui totalise 4000 heures au compteur. Ce véhicule, mis en circulation le 4 février 2013 (12 ans) a fait l'objet d'une expertise le 23 août 2023.

Ce véhicule a connu de nombreuses pannes au cours des dernières années : l'embrayage a été remplacé en 2021, suivi de la boîte de transfert en 2022. Depuis la fin de l'année 2023, un bruit suspect émane de la boîte de vitesses, laissant penser à une dent manquante sur le pignon d'attaque.

Après de nombreuses discussions au sein du service voirie et de la Municipalité concernant le choix entre la réparation d'un véhicule ancien et l'acquisition d'un véhicule neuf — ainsi que sur le type de véhicule à privilégier (tracteur, transporteur ou autre) — il a finalement été décidé de procéder à la remise en état du transporteur Lindner Unitrac

Un premier devis datant de fin 2023 s'élevant à CHF 30'000.- a été estimé pour cette réparation.

Une seconde offre, émise par une autre entreprise de la région pour la remise en état complète du véhicule, nous est parvenue le 24 mars dernier. C'est cette proposition que nous soumettons à votre attention dans le présent préavis.

2. COUTS DES TRAVAUX

Réparation transmission	TTC compris
Heures de travail pour dépose, réparation et remontage de la boîte	CHF 11'350.50
Pièces	CHF 6'141.44
Huile transmission	CHF 193.88
Total	CHF 17'685.82
Remise en état général	
Heures de travail	CHF 3'783.50
Pièces	CHF 5'246.14
Huile transmission	CHF 23.99
Total	CHF 9'053.63
Port et emballages	CHF 70.85
Divers et imprévus	CHF 2'189.70
Montant total du crédit demandé	CHF 29'000.-

3. FINANCEMENT

Ce montant sera financé par la trésorerie courante. L'investissement étant inférieur à CHF 50'000.00, celui-ci sera porté au compte de résultat conformément à l'art. 15 RCom.

4. CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :


Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 40/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la remise en état du véhicule de voirie de marque Lindner Unitrac 102 L
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide**
1. D'autoriser la Municipalité de remettre en état le véhicule de voirie de marque Lindner Unitrac 102 L ;
 2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 29'000.- ;
 3. De financer ce montant par la trésorerie courante ; sans recours à l'emprunt.

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 22 avril 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



A. Tulot



la Secrétaire



R. Duronio